

Sécurité de la vieillesse

s'attendre que, dès ses débuts, le régime fonctionne à merveille. Il faut envisager un système viable, susceptible d'adaptation, l'effort maximum visant à définir une base ferme et large sur laquelle se grefferont ultérieurement mises au point et améliorations.

En supprimant, l'an dernier, le plafond imposé au relèvement, voilà ce que nous avons cherché à faire.

Aujourd'hui, nous proposons une autre amélioration.

• (2040)

[Traduction]

Aux termes de la législation actuelle, et tous les honorables députés le savent, c'est annuellement que l'on procède au rajustement, le versement se faisant au mois d'avril de chaque année. Avec ce mode de rattrapage, il s'écoule une période de six mois entre la hausse du coût de la vie et le relèvement corrélatif des prestations. Nous pouvons ainsi disposer des chiffres de l'indice des prix à la consommation et appliquer le facteur de la hausse à 1.8 million de chèques, ce qui comprend la pension de base pour personne seule jusqu'aux prestations complètes de la S.V. et du S.R.G., avec tous les montants intermédiaires possibles.

Nous n'étions pas convaincus que six mois constituaient le minimum auquel restreindre le calcul des changements et l'impression des chèques modifiés, en vertu du nouveau système. Cependant, au moment de hausser la pension de base à \$100, en avril dernier, il nous était difficile de réduire ce laps de temps. Mais, depuis lors, nous avons pris la décision de raccourcir ce délai, tout en maintenant la bonne marche et la qualité de notre administration. Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, témoigne de notre réussite.

J'ai le plaisir de dire que nous sommes parvenus à réduire le temps d'administration à deux mois, à partir du moment où nous sont donnés les chiffres de l'indice des prix à la consommation. Cela suppose que l'on reprenne le calcul, que l'on imprime et expédie des chèques à 1.8 million de Canadiens en à peine 40 jours ouvrables. Je ne pourrais croire que même l'opposition officielle ose demander que ce délai soit réduit à un mois, l'efficacité restant la même.

J'ai constaté cet après-midi que le chef de l'opposition (M. Stanfield) insinuait que le premier ministre (M. Trudeau) et moi-même nous étions opposés au projet. Je ne puis que le reporter aux délibérations du comité le 13 mars dernier lors de l'étude de cette question, et les remarques à ce sujet du compétent député de York-Sud—York-Centre (M. Walker) plutôt—m'avaient impressionné.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je dirais que tous les deux sont également compétents, mais, dans ce cas-ci, il s'agissait du député de York-Centre. Nous avons bien fait comprendre que nous avons essayé de réviser l'indexation des prestations et que nous pourrions peut-être y arriver, mais je ne pouvais pas être téméraire. J'ai dit qu'il serait possible d'accorder des relèvements deux fois par année, ou peut-être tous les trois mois, mais que chaque fois, les frais d'administration en seraient accrus, ce qui aurait coûté environ 2 millions de dollars de plus, d'après nos estimations. J'ai alors signalé que l'argent dépensé pour les frais d'administration ne serait pas versé à nos citoyens âgés. Je laisse donc au chef de l'opposition le soin de se reporter au contexte de ces observations.

Inutile de dire que les difficultés administratives consécutives au passage à la revalorisation trimestrielle sont

[M. Lalonde.]

énormes, mais je ne doute pas de l'efficacité de nos services, pour le mieux-être des personnes âgées.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) invoque-t-il le Règlement?

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, je me demande seulement si le ministre me permettrait de lui poser une ou deux questions?

M. Lalonde: J'aurai fini dans une minute, monsieur l'Orateur, après quoi je serai heureux de répondre au député s'il a une question à me poser.

Tel qu'il se présente, le changement entraînera une hausse d'un million et demi à deux millions des frais d'administration du programme. Je préférerais consacrer cet argent aux prestations elles-mêmes, mais il est des cas, comme celui-là, où l'augmentation des frais administratifs devient inévitable.

Je ne voudrais pas que quelqu'un prétende que je me livre devant vous à un banal exercice de comptabilité. J'aurais tôt fait de dire que cette nouvelle façon de faire débouche sur une autre importante allocation du gouvernement aux personnes âgées. Pour l'année financière en cours, par exemple, ces personnes recevront plus de 90 millions de dollars supplémentaires en prestations. Notre engagement financier envers la sécurité de la vieillesse s'en trouve porté à plus de trois milliards de dollars. Le peuple canadien n'en attend pas moins de nous.

Voilà donc une des mesures que nous proposons en faveur du consommateur canadien pour contrebalancer les effets négatifs de la spirale inflationniste. Parmi les dispositions que nous avons prévues pour mettre un terme à la dévalorisation du pouvoir d'achat du consommateur, celle-là permettra aux personnes qui doivent compter sur des revenus fixes de ne pas être en marge de la société. Ceux-là mêmes qui ont tant contribué et qui contribuent encore à l'édification du Canada doivent pouvoir vivre dans la dignité. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour que, sans plus tarder, nous adoptions ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre qui vient de faire une apologie vigoureuse, sinon complètement impartiale, du bilan de son gouvernement dans le domaine des pensions de vieillesse s'il admettra que, depuis dix ans, la valeur du dollar a diminué de 50 p. 100, période au cours de laquelle son gouvernement a eu la garde de nos intérêts?

Deuxièmement, je voudrais lui demander s'il croit qu'ici, dans la ville d'Ottawa, qui n'est certainement pas l'endroit au pays où le coût de la vie soit le plus élevé, un couple peut bien vivre avec \$341.80 par mois?

M. Lalonde: En ce qui concerne le premier point, monsieur l'Orateur, nous avons étudié la question de la hausse du coût de la vie ces derniers temps, et il est clair que les augmentations des pensions de vieillesse, accordées surtout par les gouvernements libéraux, ont été plus élevées que les hausses du coût de la vie au cours de la même période. Il s'agit là d'un fait dont nous pouvons être assez fiers, et je crois qu'il démontre que nous nous sommes grandement préoccupés du bien-être de nos citoyens âgés.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, cette loi est la bienvenue, mais le ministre ne doit pas croire que nous dansons dans les rues parce qu'il a été magnanime ce soir. J'ai écouté la déclaration du ministre avec grand plaisir parce que, de toute ma vie, je n'ai